

# Stihl sanctionné à hauteur de 7 millions d'euros pour entrave à la vente en ligne

Publié le 24 octobre 2018

---

Le fabricant de matériel de motoculture Stihl a été sanctionné à la hauteur de 7 millions d'euros pour avoir entravé la vente en ligne de ses produits par ses distributeurs.

## LE FABRICANT DE MATÉRIEL DE MOTOCULTURE STIHL SANCTIONNÉ À HAUTEUR DE 7M€ POUR ENTRAVE À LA VENTE EN LIGNE

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Autorité sanctionne à hauteur de 7 millions d'euros le fabricant Stihl pour avoir empêché ses distributeurs agréés de vendre en ligne ses produits

[Lire le communiqué](#)